

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Emile JOBBÉ-DUVAL. — *Les morts malfaisants « larvae, lemures », d'après le droit et les croyances populaires des Romains*. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1924, in-8° de XI-334 p.

Il me paraît utile de signaler brièvement à nos nombreux lecteurs qui s'intéressent aux croyances populaires de la Bretagne, et dont beaucoup sans doute ont lu le grand ouvrage du professeur Jobbé-Duval sur les *Idées primitives dans la Bretagne contemporaine*, le nouveau livre que mon savant collègue vient de consacrer aux superstitions des Romains se rattachant aux morts malfaisants. Il y a loin sans doute de Rome à notre Bretagne, mais il est bien connu que les divers folk-lore reposent sur un fond d'idées communes et s'éclairent mutuellement. Et l'auteur n'a jamais manqué de signaler les rapprochements qui s'imposent entre les croyances populaires des deux peuples.

Les « morts malfaisants », ce sont ceux qui sont morts d'une façon anormale ou qui n'ont pas été ensevelis avec les rites qui assurent le repos définitif du tombeau. Ils mènent donc, par delà la mort, une vie anxieuse et humiliée et, sous la direction des génies infernaux, vont troubler les vivants qui n'ont pas su s'assurer au moins leur neutralité. L'auteur suit, pas à pas, les différentes catégories de morts malfaisants, les dangers qu'ils font courir aux vivants et les moyens qui existent de les apaiser et étudie, chemin faisant, les diverses institutions du droit public et privé romain qui ont subi l'influence des superstitions populaires et qu'on ne pourrait restituer dans leur signification primitive sans connaître ces superstitions. Le folk-lore prête ainsi un loyal appui à l'histoire du droit.

Les institutions analysées ont un caractère trop spécifiquement romain pour qu'il convienne d'y insister ici. Je voudrais seulement signaler certains traits de ressemblance avec le folk-lore breton que M. Jobbé-Duval a relevés en passant. C'est ainsi que la déesse infernale Hécate qui conduit

les morts inapaisés dans le vent, à travers les carrefours, suivie de ses chiens démoniaques, est rapprochée de la « Mesnie Helquin » conduite par Satan et ses diables à cheval et de ces tourbillons d'âmes de damnés qui, d'après les croyances du Léon, produisent les grands coups de vent. Les idées primitives bretonnes au sujet des noyés ont aussi quelque analogie avec les superstitions romaines qui rangent les noyés parmi les morts malfaisants, si leur corps rejeté sur le rivage n'a pas reçu la sépulture rituelle, ou si, du moins, un *cenotaphium* ne leur a pas été élevé. A propos des loups démoniaques que la cérémonie des Lupercales avait sans doute pour but de chasser, ainsi que les loups véritables, l'auteur cite cette formule bretonne de conjuration :

« Si tu es un vrai loup, par saint Hervé, va-t'en.
Va-t'en, au nom de Dieu, si tu es Satan. »

Le traitement sacré des fous, dont il reste quelques traces en Bretagne et ailleurs, remonte à de très anciens usages sur lesquels il y a des témoignages nombreux dans l'antiquité classique. Enfin, M. Jobbé-Duval, en commentant les célèbres dispositions de la Loi des Douze Tables concernant l'exécution sur la personne du débiteur, signale la richesse de la littérature populaire bretonne sur cette question : le cadavre du débiteur insolvable est traîné puis coupé en morceaux qui sont éparpillés pour servir de pâture aux bêtes de proie.

Ces quelques remarques suffisent pour prouver l'intérêt que présente l'ouvrage de l'éminent spécialiste du droit romain qu'est M. Jobbé-Duval. On ne peut que le féliciter d'étudier avec une documentation si abondante et une si grande pénétration des problèmes délicats, qui jettent une vive lumière sur les croyances primitives de l'humanité.

Olivier MARTIN.

F.-M. HENRY. — *Dom Maudez-René Le Cozannet. Le diocèse de Tréguier au début du XVIII^e siècle.* Saint-Brieuc, Prud'homme, 1924, in-8° de 302 p. Prix : 11 fr.

Le XVII^e siècle en Bretagne fut signalé, presque dès son début, par une renaissance religieuse. Le diocèse de Tréguier reçut sa part des bénédictions spirituelles qui coulèrent alors si abondantes. L'évêque Balthazar Grangier (1646-1679),